



5161, rue George
Royal Centre, bureau 400
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M7

Vérificateur général de la Nouvelle-Écosse

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – Publication du rapport Automne 2016

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas de processus de planification établi en place en ce qui a trait aux immobilisations sur le long terme, a déclaré le vérificateur général M. Michael Pickup dans son rapport publié aujourd'hui, 30 novembre.

“ Une approche générale désorganisée au niveau de la prise de décision ainsi que le manque de processus de la part du ministère l'a mené vers des résultats inconsistants, ” a déclaré M. Pickup.

Une nouvelle école de 21 millions de dollars a été approuvée pour Eastern Passage malgré **qu'aucune analyse ne supporte** cette décision. Les éléments probants rassemblés au cours de **l'audit ont** démontré que le ministère était préoccupé **par rapport à l'impact qu'une nouvelle école** secondaire pourrait avoir sur les écoles existantes dans la région.

“ Je suis vraiment déçu que le ministère ait indiqué **qu'il ne révisera pas** cette décision qui porte un impact aussi négatif sur les écoles des régions avoisinantes, ” a déclaré M. Pickup.

Quatre écoles ont été approuvées par le Conseil Exécutif malgré **le fait que l'évaluation effectuée par le comité n'atteigne pas** la note de passage. Ces quatre projets ont été demandés **par les conseils d'administration des écoles, mais ont été classés derrière d'autres** projets non-approuvés au niveau du comité bureaucratique. Pendant que le cabinet prend sa décision finale, les Néo-Écossais **doivent s'attendre à ce que** les ressources limitées soient utilisées de façon ciblée pour les endroits dont les besoins sont plus grands.

“**La province doit prendre** certaines décisions à propos des écoles P3 au cours des prochaines années, ” a déclaré M. Pickup. “ **Les décisions devaient** commencer à entrer en action à partir de juin 2016. **Au moment de notre travail d'audit, le ministère n'a pas** géré le processus de façon adéquate car leur analyse **n'a pas été effectuée en temps opportun et n'était pas suffisamment étayée.** ”

Le **ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a besoin d'en faire** davantage pour surveiller les agences licenciées responsables des garderies en milieu familial qui fournissent des soins auprès de 1200 enfants.

“Les inspections du ministère sur les centres de la petite enfance licenciés, responsable de 16 000 enfants, ont identifié des infractions, et nous avons constaté que la plupart des correctifs sont apportés dans les meilleurs délais.

“**Le ministère doit clarifier les politiques entourant la correction des** infractions sur des éléments hautement prioritaires **tel que l'absence ou l'expiration des vérifications sur la maltraitance des** enfants et sur les antécédents criminels du personnel **de garderie.** ”

Le ministère a indiqué la disponibilité et **l'accessibilité** économique des services de garde comme prioritaire, **mais n'a pas clairement défini ce que cela voulait dire ou établi des mesures** de performance pour évaluer le tout. De plus, les programmes pour promouvoir la disponibilité



et l'accessibilité économique de ces services **n'ont pas** rencontré leurs objectifs. Le ministère a récemment publié une étude des services de garde qui incluait cinq recommandations pour améliorer la disponibilité **et l'accessibilité économique** des services de garde.

L'**audit sur AMANDA Case Management and Compliance System** au Département des services internes a permis de constater **que même si la gestion des technologies de l'information s'est** améliorée depuis notre audit de 2009, des améliorations supplémentaires sont nécessaires afin de mieux protéger la sécurité des informations dans AMANDA. AMANDA contient des **informations personnelles, des registres de permis d'entreprise et des résultats d'inspections** relatif à la sécurité du public, services de garderie, foyers de soin spéciaux et accidents de travail.

Les services internes doivent mieux gérer le contrat avec le pourvoyeur de service pour AMANDA. Une évaluation du rapport qualité-prix du contrat de service pour AMANDA devrait être complétée. Depuis 2004-05, la province a payé le prestataire de service plus de 50 millions de dollars pour ses services et une moyenne de 4 millions de dollars annuellement.

La province n'a pas identifié d'infrastructures essentielles, ni de propriétaires **d'infrastructures** essentielles, qui pourrait avoir un impact sur les Néo-Écossais **et n'a pas assigné la** responsabilité de le faire à un ministère spécifique. En 2009, le Centre conjoint des opérations **d'urgence** a accepté la Stratégie nationale pour les infrastructures essentielles. Par contre, ils **n'ont pas** mis en place un plan qui rencontrait cet engagement et ne se sont pas vu donné un mandat clair sur les infrastructures essentielles en général. Seul le ministère de la Santé et du Mieux-être a planifié une protection pour les infrastructures essentielles et ce, de sa propre initiative. Ce faisant, il a aussi considéré la Stratégie nationale.

"Davantage de planification doit être effectuée pour assurer la résilience des infrastructures essentielles requises pour la sécurité et le bien-être des Néo-Écossais lorsque des événements négatifs **se produiront dans le futur," a déclaré M. Pickup. "Des partenariats avec le secteur** privé sont essentiels car ceux responsables pour les infrastructures essentielles telles que les services publics, les communications et les services de transport se fient les uns sur les autres **pour la coordination de la reprise des opérations lors d'un désastre."**

Le rapport contient 23 recommandations, toutes sauf une ont été acceptées par le gouvernement. La seule exception concerne le réexamen de la décision relative à la nouvelle école secondaire dans Eastern Passage.

Le rapport complet ainsi que quatre courts vidéos sont disponibles à www.oag-nb.ca.

POUR LES DIFFUSEURS :

Cet automne, le vérificateur général Michael Pickup a déclaré que le ministère de l'Éducation et du Développement de **la petite enfance nécessite l'implantation d'une procédure** de planification rigoureuse de ses immobilisations pour ses 400 écoles utilisées pour éduquer 118 000 étudiants.

Une nouvelle école de 21 millions de dollars a été approuvée pour Eastern Passage malgré **l'absence d'une analyse pour supporter cette décision. De plus, quatre projets d'une valeur de 63 millions de dollars ont été approuvés par le cabinet malgré leurs faibles résultats au classement effectué par les responsables des comités bureaucratiques.**

Le **ministère de l'Éducation** et du Développement de la petite enfance supervise de façon adéquate les établissements de service de garde licenciés responsable de 16 000 enfants, par contre, ils devront améliorer la surveillance des agences responsables pour les **services de garde en milieu familial qui s'occupent de 1 200 enfants.** Il doit aussi clarifier les politiques entourant les infractions sur des éléments hautement prioritaires **telles que l'absence ou l'expiration des vérifications sur la maltraitance des enfants et sur les antécédents criminels** du personnel de garderie.

Bien que les contrôles se soient améliorés depuis notre audit de 2009, le Département **des services internes a encore du travail à faire afin d'améliorer la sécurité des informations** dans le système AMANDA, qui enregistre environ 9 millions de dollars en frais. Les services internes devraient aussi évaluer la valeur du contrat de service pour le système AMANDA qui **a coûté environ 50 millions de dollars jusqu'à maintenant.**

La province doit assigner la responsabilité des infrastructures essentielles à un **ministère. Malgré l'acceptation de la Stratégie nationale pour les infrastructures** essentielles, le **gouvernement n'a pas de plan en place pour faire face à ses engagements. Globalement,** davantage doit être effectué, incluant un partenariat avec le secteur privé afin de promouvoir la résilience des infrastructures essentielles lorsque des événements tels que des désastres se produiront dans le futur.

-30-

Contact aux communications : Darleen Langille
902-424-4108
Courriel : darleen.langille@novascotia.ca